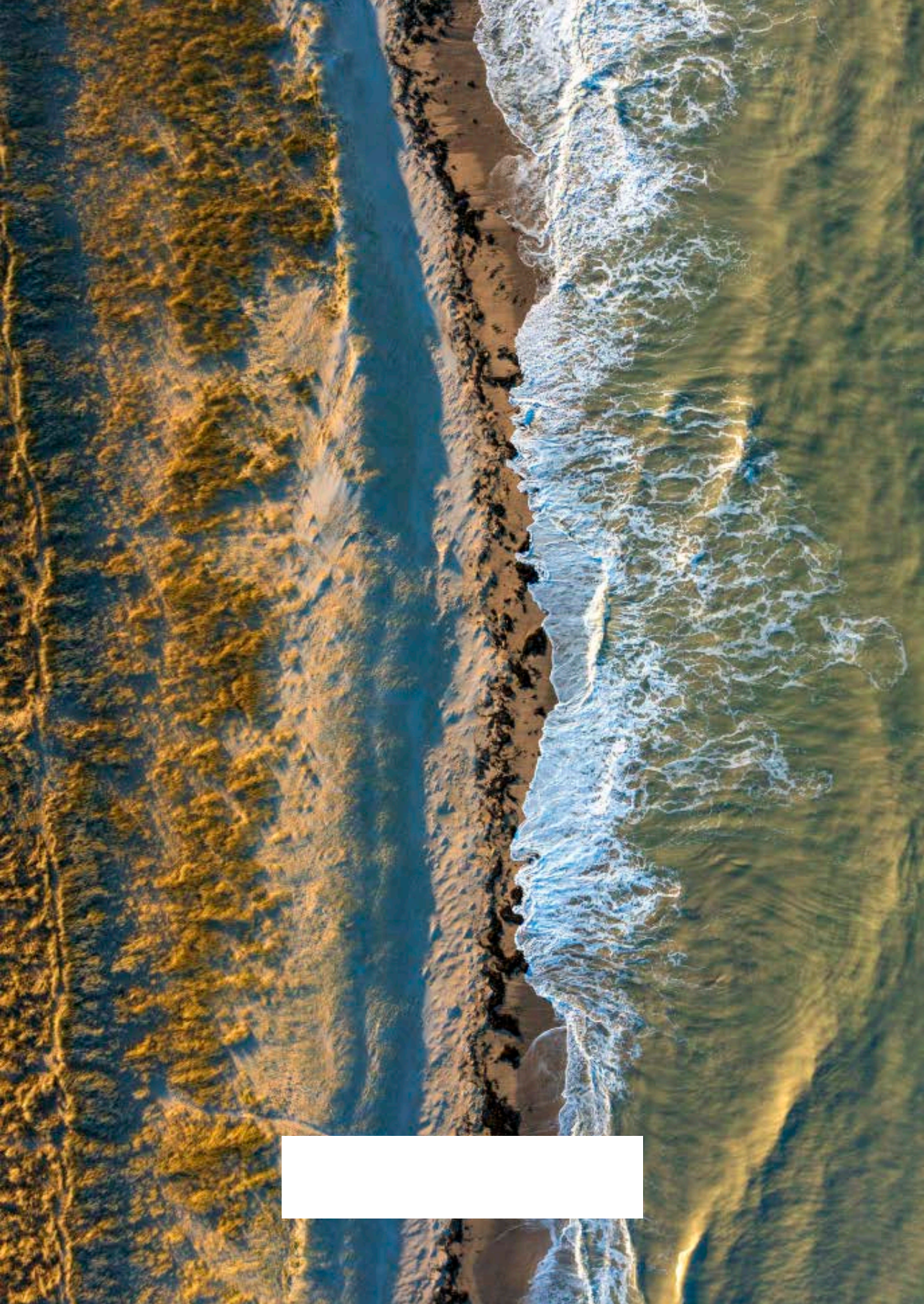


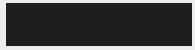
au- da ce |



— us
ab
| ce

audace, l'agence d'urbanisme qui contribue à construire un territoire équilibré entre urbanité, industrie, ruralité et littoral.





audace,
une jeune agence avec une histoire déjà bien ancrée dans son territoire.

urbanité

industrie

ruralité

littoral

FÉVRIER 2023

Trois établissements publics de coopération intercommunale situés dans le nord Cotentin saisissent en février 2023 le Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires ainsi que la présidente de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) pour une mission exploratoire en vue de la création d'une agence d'urbanisme.

Par cet acte, les élus souhaitent un appui à leurs réflexions pour un aménagement pérenne et durable, au-delà des limites administratives. Ils souhaitent d'abord mieux connaître les enjeux et risques de leurs territoires et capitaliser les analyses. Leur volonté est également de mieux positionner le Cotentin par rapport aux enjeux régionaux et nationaux. Ils cherchent ensuite un appui à la mise en place d'une vision stratégique commune et à la cohérence, ou à la coordination de leurs politiques publiques et de leurs projets.

L'observation, la prospective, la planification, les politiques foncières, d'habitat et de mobilité, la préservation de l'environnement et la transformation des dynamiques d'urbanisation sont les prémices d'un programme d'activité d'une agence qui ne dit pas encore son nom.

explorer

AVRIL 2025

Après deux années de mission de préfiguration, l'assemblée générale constitutive se réunit pour acter la naissance de l'agence d'urbanisme pour le développement et l'aménagement du Cotentin et de la Manche : **audace**. Ces deux années ont forgé deux intentions et quatre objectifs.

LES INTENTIONS :

- **Étendre** le périmètre d'intervention de **audace** pour tendre vers une couverture départementale : l'État (membre de droit), le Département de la Manche, cinq intercommunalités, quatre communes, trois territoires du Schéma de cohérence territoriale (SCoT), le syndicat mixte Ports de Normandie, l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN), l'Université de Caen intègrent **audace**.

- **Élargir** le champ d'intervention de l'agence pour intégrer le domaine de l'économie territoriale : les chambres consulaires et, fait singulier, quatre industriels majeurs (ORANO, EDF, Naval Group et le Chantier Naval Constructions Mécaniques de Normandie) adhèrent également à l'agence d'urbanisme.

LES OBJECTIFS :

- Développer des observatoires territoriaux pour documenter et comprendre les dynamiques à l'œuvre : **regarder et comprendre**.

- Être un outil d'aide à la décision complémentaire pour les politiques publiques : **accompagner et proposer**.

- Garantir une veille et une prospective active autour des évolutions législatives et réglementaires mais aussi territoriales : **analyser et anticiper**.

- Devenir un tiers-lieu de confiance pour le débat local et le renforcement des coopérations territoriales : **écouter et animer**.

développer

audace, une jeune agence résolument tournée vers l'avenir du territoire.

au-
da
ce |



7 thématiques

FÉVRIER 2026

Le conseil d'administration et l'assemblée générale se réunissent pour traduire ces objectifs en feuille de route. Le programme de travail est approuvé et pour confirmer la hauteur de l'ambition, le budget prévisionnel 2026 est lui aussi adopté à l'unanimité à hauteur de 1 160 000 euros.

Ce budget prévisionnel va permettre la création d'une équipe d'environ huit professionnels autour du directeur en poste depuis le 1er octobre 2025.

Le programme 2026 de **audace** est le fruit des réflexions issues de la phase de préfiguration de l'agence et des rencontres politiques et techniques entre les adhérents et la direction de l'agence au cours du dernier trimestre 2025.

Le présent programme liste les premières études qui seront réalisées en 2026. Il n'est pas exhaustif. Ces études doivent être précisées (dans leur contenu et dans leur périmètre avec les équipes techniques des adhérents) et complétées (notamment après la désignation des représentants des adhérents dans les instances de l'agence à la suite des élections municipales).

Ce programme partenarial de travail 2026 de **audace** fera l'objet d'un avenant mi-2026 pour apporter ces compléments.

Le programme de travail 2026 est construit autour de 7 thématiques :

- habitat
- foncier
- mobilités
- société
- économie territoriale
- urbanisme
- réseaux et partenariats.



habitat

foncier

mobilités

société

économie territoriale

urbanisme

réseaux et partenariats



HABITAT

audace mettra en œuvre des observatoires à différentes échelles et avec des indicateurs différenciés suivant les territoires :

- Département de la Manche : observatoire habitat en appui du Plan départemental de l'habitat (PDH) 2023-2028 et du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHP) adopté en juin 2025 et co-piloté par l'Etat et le Département

- Communauté d'agglomération du Cotentin :

. Observatoire habitat en appui du Programme local de l'habitat (PLH) adopté en mars 2022. Périmètre : Communauté d'agglomération du Cotentin avec un zoom en 2026 sur Cherbourg-en-Cotentin (en lien avec l'observatoire communal)

. Participation au bilan du PLH et pistes d'actions pour le prochain PLH

. Participation aux travaux de l'observatoire du logement étudiant

. Prémices d'une étude « logements seniors » (en lien avec les études du thème société)

- Saint-Lô Agglomération : Observatoire habitat en appui du Programme local de l'habitat (PLH) adopté en mars 2021

- SCoT Pays du Cotentin, Centre Manche Ouest et Pays Saint-Lois (en lien avec le PLH Saint-Lô Agglomération ; même périmètre) : suivi des indicateurs du SCoT.



habitat



- Communauté de communes Baie du Cotentin, Côte Ouest Centre Manche et Villedieu Intercom : portraits de territoire et observatoires habitat en appui des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux ou des politiques d'aménagement

- Cherbourg-en-Cotentin : déclinaison communale de l'observatoire communautaire avec indicateurs à définir en lien avec l'observatoire communal

- La Hague, Valognes, Carentan-les-Marais : déclinaisons communales des observatoires communautaires avec indicateurs à définir

- Veille et prospective :

. Logements seniors

. Réseau Observatoire Territorial du Logement Étudiant.

habitat

FONCIER

audace proposera une méthode commune d'observation foncière.

- Participation aux travaux d'analyse de la consommation foncière des adhérents
- Harmonisation des données relatives à l'occupation du sol et constitution, mise à jour d'une base de données partagée
- Participation aux travaux régionaux et nationaux sur le sujet
- Veille et prospective :
 - . Exemples concrets d'opérations sobres et vertueuses
 - . Réflexions sur « les densités acceptables »
 - . Veille active des évolutions législatives et réglementaires.



foncier



MOBILITÉS

audace engagera une approche mutualisée des mobilités.

- Étude de recollement, à l'échelle départementale, des démarches intercommunales et communales en matière de mobilités. Échelle : Département
- Étude migrations résidentielles et mobilités professionnelles (y compris origine des acquéreurs). Échelle : Département et EPCI adhérents
- Participation à l'analyse de l'enquête mobilité.
Échelle : Communauté d'agglomération du Cotentin, Communautés de communes Baie du Cotentin et Côte Ouest Centre Manche
- Veille, prospective et participation aux démarches supra-départementales.

mobilités



SOCIÉTÉ

audace prendra le pouls des évolutions démographiques.

- Analyses sociodémographiques pour comprendre les tendances de société. Échelle : Département, EPCI adhérents et communes adhérentes
- Étude de compréhension des enjeux du vieillissement. Échelle : Département, EPCI adhérents et communes adhérentes
- Étude jeunes et « faire campus » Échelle : Communauté d'agglomération du Cotentin et Ville de Cherbourg-en-Cotentin, Saint-Lô Agglomération.
- Veille et prospective :
 - . Étude pour questionner l'attractivité du territoire
 - . Documenter les transformations sociétales, sociales, les évolutions démographiques et les modes de vie associés.

société

ÉCONOMIE TERRITORIALE

audace documentera les déclinaisons territoriales des projets industriels.

ACTE 1

- Étude des retombées territoriales et spatiales des grands projets industriels
- Appui technique pour réunir et harmoniser à des échelles supra-territoriales des études ou cartographies réalisées à des échelles communautaires,
- Production d'études pour spatialiser et documenter les effets des grands projets industriels
- Élaboration et mise à disposition des observatoires élaborés par l'agence.
- Participation à l'animation et à l'écriture du projet de territoire, du récit territorial.



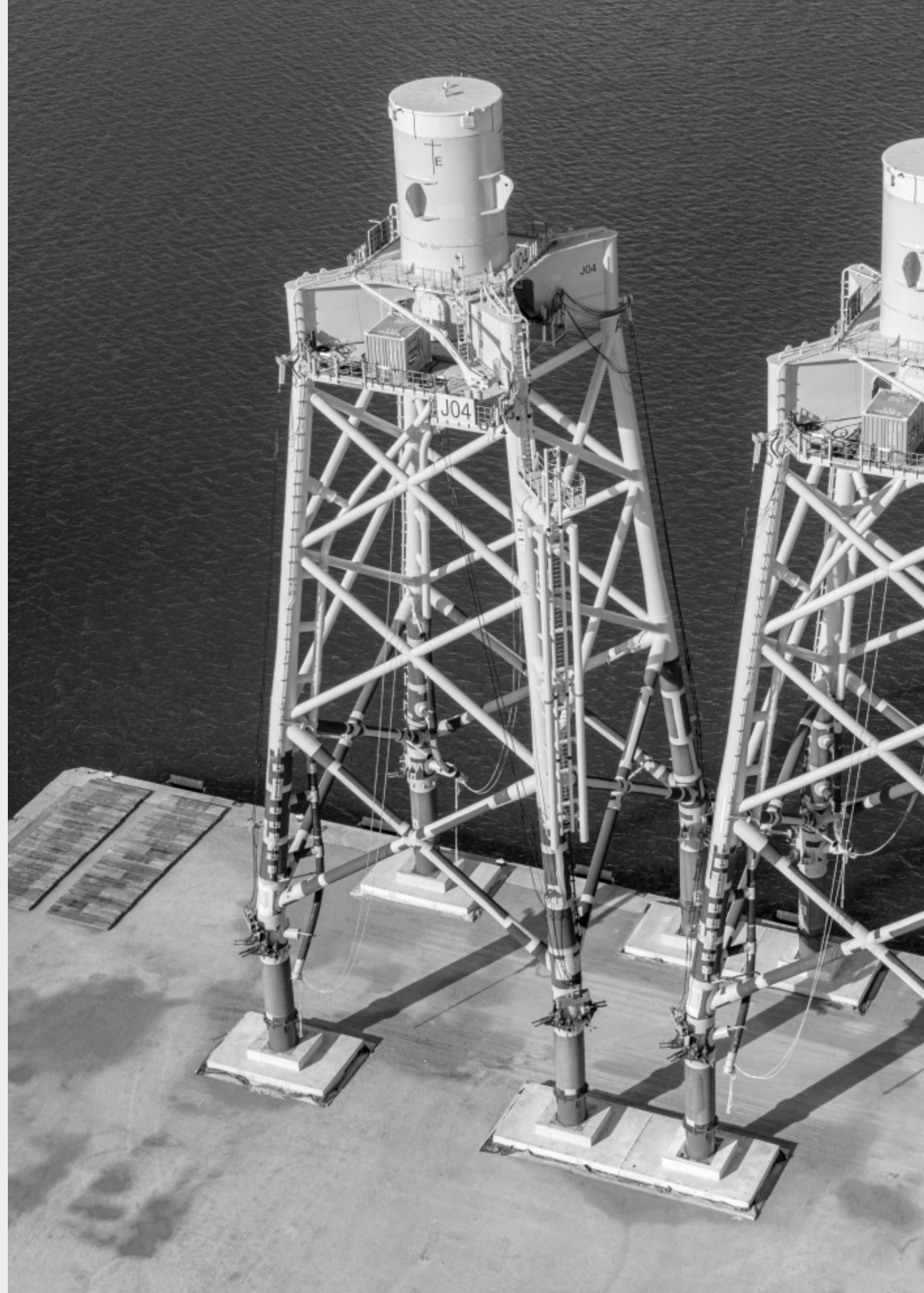
économie territoriale

ACTE 2

- Mise en visibilité des écosystèmes économiques territoriaux :
 - . Industries, énergies en lien avec les industriels, les chambres consulaires
 - . Port de Cherbourg en lien avec le syndicat mixte Ports de Normandie
 - . Agro-alimentaire en lien avec la Chambre d'agriculture
 - . Tourisme en lien avec les Offices de tourisme
- Veille et prospective :
 - . Questionner les densités des zones d'activité et des zones commerciales.



économie territoriale



URBANISME

audace questionnera des futurs urbains pour ses adhérents.

- Réflexions urbaines pour les communes adhérentes, voire Ports de Normandie dans le cadre de son schéma d'aménagement
- « Extension » du programme petite ville de demain. En cours de définition avec les communes
- Participation aux prochaines évolutions des documents d'urbanisme. Contenu à définir avec les EPCI adhérents sur le second semestre 2026
- Veille et prospective :
 - . Veille juridique et législative
 - . Urbanisme favorable à la santé
 - . Urbanisme et ruralisme



RÉSEAUX ET PARTENARIATS

audace participera activement aux évènements qui permettront au Cotentin et à la Manche d'être visibles régionalement, nationalement et internationalement

- Coopération Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU)
- Coopération régionale des Agences d'Urbanisme
- Coopération dans le cadre du CPIER Normandie-Île de France
- Animation d'un atelier des rencontres nationales des Agences d'Urbanisme organisées par l'AUCAME les 7, 8 et 9 octobre 2026



urbanisme

réseaux et
partenariats



au-
da
ce |

*Contexte
législatif et réglementaire
d'intervention
des agences d'urbanisme*

Pour rappel, l'article L132-6 du Code de l'urbanisme fixe le cadre d'intervention des agences d'urbanisme.

Les agences d'ingénierie partenariale ont notamment pour missions :

1° De suivre les évolutions urbaines et de développer l'observation territoriale ;

2° De participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux ;

3° De préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ;

4° De contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine ;

5° D'accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines ;

6° De contribuer à la mise en place des observatoires de l'habitat et du foncier prévus au III de l'article L. 302-1 du code de la construction et de l'habitation ;

7° D'apporter ponctuellement une ingénierie, dans le cadre d'un contrat de projet partenarial d'aménagement ou d'une convention d'opération de revitalisation de territoire, dans les territoires qui sont situés à proximité de leur périmètre d'action.

D'un point de vue administratif, les agences d'urbanisme sont soumises aux dispositions de la « note technique du 30 avril 2015 relative aux agences d'urbanisme : conditions de fonctionnement, modalités de financement et rôle des services de l'État » publiée par la Direction Générale de l'Aménagement du Logement et de la Nature (DGALN) et alors signée par la ministre du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité.

Cette note stipule notamment :

La conduite en commun de missions d'intérêt collectif.

La loi, en créant les agences d'urbanisme, a pour objectif d'harmoniser les politiques publiques. Ces agences fournissent ainsi un cadre commun pour la réalisation d'études et la conduite de certaines missions par des collectivités publiques compétentes : l'observation et l'analyse des évolutions urbaines, la contribution à la définition des politiques d'aménagement et de développement, la préparation des projets d'agglomération, métropolitains et territoriaux, la définition des politiques d'aménagement et de développement, ainsi que l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les Schémas de Cohérence Territoriale et les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux

Le caractère partenarial du programme d'activité.

Dans chaque agence, le programme partenarial est élaboré en associant l'ensemble des membres qui peuvent en utiliser les résultats. Ce programme répond à des enjeux intéressants directement ou indirectement l'ensemble des adhérents et à des besoins de connaissances partagées. Il peut être élaboré pour une durée de trois ans et peut s'intégrer dans un projet d'agence. Les missions conduites en commun, noyau dur de l'activité de l'agence, justifient l'octroi de subventions de la part de l'État en accompagnement de celles accordées par chacune des autres collectivités et organismes publics membres. En principe, seuls les collectivités et établissements publics membres de l'agence participent à l'élaboration de son programme partenarial. Les activités correspondant au programme partenarial sont des activités propres de l'agence dont les résultats lui appartiennent et ne constituent en aucun cas des prestations au profit de ses membres : ces activités ne relèvent donc ni du droit de la concurrence, ni du droit de la commande publique. Les collectivités compétentes en matière de planification peuvent proposer que l'agence mène, dans le cadre commun qu'elle constitue, les observations, réflexions ou études contribuant à l'élaboration des documents de planification. Ces collectivités restent pleinement responsables de ces documents qu'elles approuvent souverainement.

Des périmètres d'études appropriés.

L'observation et la production de connaissances, les réflexions sur les évolutions urbaines, la mise en cohérence des enjeux et des politiques sectorielles, la contribution à l'élaboration de projets de territoires ou de documents d'urbanisme sont conduites de manière concertée par chaque agence d'urbanisme, à une échelle territoriale appropriée

(grands territoires, bassins de vie, aires urbaines, agglomérations et périphéries, espaces métropolitains, régionaux ou interrégionaux, voire transfrontaliers...). Afin d'éclairer des choix d'aménagement ou de développement sur son périmètre d'action, l'agence d'urbanisme peut, en s'assurant de l'intérêt effectif pour ses membres, conduire des études sur des aires plus vastes en interaction avec son périmètre.

La propriété et la diffusion des connaissances.

Les études réalisées dans le cadre du programme partenarial d'activités sont la propriété de l'agence. Chaque membre peut en avoir communication et en utiliser les résultats, selon les modalités pratiques définies par les instances de l'agence. Les agences d'urbanisme assurent la diffusion large des connaissances et des informations recueillies sur les territoires concernés. Enfin, les travaux issus du programme partenarial d'activités sont accessibles au public dans le cadre des lois en vigueur et selon des modalités pratiques définies par l'agence.

Dans ce cadre, l'agence élabore chaque année un programme partenarial de travail.

L'agence existe grâce à ses adhérents :

État : Préfecture de la Manche, Sous-Préfecture
de Cherbourg-en-Cotentin, DREAL, DREETS, DDTM Manche
Département de la Manche
Agglomération du Cotentin
Communauté de communes Baie du Cotentin
Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche
Saint-Lô Agglo
Villedieu Intercom
Cherbourg-en-Cotentin
La Hague
Valognes
Carentan-les-Marais
SCoT du Pays du Cotentin
SCoT Centre Manche Ouest
SCoT du Pays Saint Lois
Syndicat mixte Ports de Normandie
EPF Normandie
Université Caen Normandie
Chambre de commerce et d'industrie Ouest Normandie
Chambre de métiers et de l'artisanat de Normandie
Chambre d'agriculture de Normandie
ORANO Group
EDF
NAVAL Group
Constructions Mécaniques de Normandie

Et ses collaborateurs :

Béatrice PIQUOT
responsable administrative et financière

Arnaud DOLLEY
urbaniste

Marion GOBIN
urbaniste

Marie-Laure SEGUIN
responsable données et système d'information géographique

Ludivine COLLETTE
chargée d'études Habitat

Emma RIOUX
chargée d'études Société

Marie VILLOT
ingénieure paysagiste

Florian VAUDOIS
chargé d'études économie territoriale

Frédéric BEZET
directeur

au-
da-
ce |

Direction de la publication, titulaire d'une délégation de pouvoir à cet effet :
Frédéric BEZET, directeur de audace.

L'ensemble des adhérents, le conseil d'administration et l'assemblée générale de audace ont contribué à la réalisation de cette publication.

Remerciements :

**Madame PONS et Monsieur SCHMIT, inspecteurs Généraux de l'IGEDD,
Madame Brigitte BARIOL-MATHAIS, Déléguée Générale de la FNAU,
préfigurateurs de la mission exploratoire.**

Laurent KIES pour son rôle actif dans la création de l'agence.

**Linde HENKER, Carine ANJOT et l'équipe de la Maison du Cotentin de Valognes
pour leur accueil.**

Photographies : audace / Éloïse Boivin / Cherbourg-en-Cotentin / Crespeau / DDaguierCD50 / EDF /
Nour Hachimi / Manche Drones Production / L.Pouyadoux / Antoine SOUBIGOU / Ville de Valognes.

Direction artistique : Les Positionneurs

**au-
da
ce |**

*agence d'urbanisme
pour le développement et l'aménagement
du Cotentin et de la Manche*

